

Les 6 règles de l'écriture égalitaire

1. Expressions non discriminantes

Veillez à ne pas utiliser d'expression sexiste.

Ex : *mademoiselle, nom d'épouse, nom de jeune fille, nom patronymique* (circulaire du 21 février 2012).

2. Genre des personnes et genre des noms

Accorder en genre selon le sexe de la personne à laquelle vous faites référence son grade, sa fonction ou son métier. (circulaires des 11 mars 1986, 6 mars 1998, 21 novembre 2017).

Ne pas renoncer à l'emploi d'un nom féminin parfaitement formé sous prétexte qu'il est momentanément tombé en désuétude ou qu'il s'agit d'un néologisme.

3. Singuliers non naturalisants

Éviter les singuliers naturalisants.

Ex : « les femmes sont considérées en fonction de leurs compétences » (et non « la femme »)
« les sciences humaines » (et non les sciences de l'homme)
« les droits humains sont revendiqués partout » (et non « les droits de l'homme »)

4. Formules inclusives

Utiliser systématiquement une formule qui n'exclut

personne : 4.1. Des mots englobants ou collectifs :

Ex : « le monde agricole » ou « la paysannerie » (pour « les paysans »)
« La Présidence » (pour le président ou la présidente)

4.2. Des mots épïcènes (identiques pour les deux sexes)

Ex : gestionnaires, fonctionnaires, responsables... (noms)
aptes, habiles, propres à... (adjectifs)

4.3. Des doublets (ou doubles flexions)

Ex : bonjour à tous et à toutes
les enseignantes-chercheuses et les enseignants-chercheurs

5. Doublets

Dans les cas de doublets, choisir l'ordre alphabétique de manière à ne pas accorder de préséance à un sexe sur l'autre (partir de l'article)

Ex : Les agentes et les agents

Ex : les directeurs et les directrices — la directrice et le directeur.

6. Accords des doublets

Si le doublet entraîne un ou des accords,

6.1 Soit faire l'accord de proximité (avec le mot le plus proche)

Ex. : Vous êtes tous et toutes concernées
Les étudiantes et les étudiants seront convoqués

6.2 Soit contrevenir à la règle 5 pour placer un masculin en dernière position

Ex. Vous êtes toutes et tous concernés.

Les 6 règles de l'écriture égalitaire

Liste indicative des noms de métiers, titres et grades au masculin et féminin

Masculin	Féminin
adjoint	Adjointe
administrateur,	administratrice
agent,	agente
appariteur,	apparitrice
apprenti,	apprentie
assistant	assistante
attaché	attachée
bibliothécaire	
cadre	
chargé (de mission, de cours, ...)	chargée (de mission, de cours, ...)
chauffeur	chauffeuse
chef	la chef la cheffe ¹
chercheur	Chercheure / chercheuse ²
chirurgien	chirurgienne
Concepteur web	conceptrice web
conducteur (de travaux)	conductrice (de travaux)
conseiller	conseillère
conservateur	conservatrice
contrôleur	contrôleuse
délégué	déléguée
dessinateur	dessinatrice
directeur	directrice
docteur	docteure / doctoresse ³
doctorant	doctorante
doyen	doyenne
élu	élue
enseignant	enseignante
entraîneur	entraîneuse

Masculin	Féminin
étudiant	étudiante
gardien	gardienne
gestionnaire	
graphiste	
infirmier	infirmière
ingénieur	ingéniere
jardinier	Jardinière ⁴
laborantin	laborantine
maïeuticien	maïeuticienne
maître de conférences,	la maîtresse de conférences ⁵
médecin	la médecin / médecine ⁶
médiateur	médiatrice
moniteur	monitrice
opérateur	opératrice
pompier	pompière
praticien	praticienne
professeur	la professeur / professeure ⁷
programmeur	programmeuse
psychologue	
qualiticien	qualiticienne
rédacteur	rédactrice web
responsable	
Sage-femme, sage-homme ⁸ voir aussi maïeuticien	
scientifique	
secrétaire	
technicien	technicienne
tuteur	tutrice

Les 6 règles de l'écriture égalitaire

Pour aller plus loin :

France

- *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*,

Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2015.

- « Femme, j'écris ton nom... » *Guide d'aide à la féminisation de métiers, titres, grades et fonctions*, CNRS, Institut national de la langue française, Paris, La documentation française, 1999.

VIENNOT, Eliane, *Le langage inclusif : pourquoi, comment*, Paris, Editions Ixe, 23018.s

Belgique

- *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Marie-Louise MOREAU et Anne, DISTER, Conseil supérieur de la langue française, Bruxelles, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 3^{ème} édition, 2014.

Québec

Banque de dépannage linguistique, répertoire de noms masculins et de noms féminins, Office québécois de la langue française, 2018, en ligne :

http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/BDL/gabarit_bdl.asp?Th=1&Th_id=359

Suisse

MOREAU, Thérèse, *Écrire les genres, guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène*, Genève, État de Genève, 2001.

1. Les Québécois recommandent l'emploi de l'épicène (= mot qui présente la même forme au féminin et au masculin) *chef*, les Belges (Guide de 2014) et les Suisses l'emploi de *cheffe* ; en France, le guide de 1999 recommandait *chef*, celui de 2016 *cheffe*, depuis très largement utilisé par de grandes institutions françaises (comme la Bibliothèque nationale de France), preuve que les usages évoluent !
2. Les mots en *-eur* apparentés à un verbe de même sens (ici *chercher*) présentent généralement un féminin en *-euse*, soit *chercheuse* ; mais on trouve également, sur le modèle d'*ingénieur/ingénieure*, *chercheur*.
3. La forme *doctoresse*, attestée depuis le 15^e siècle, mais avec le sens de « femme lettrée », est moins utilisée aujourd'hui. Essentiellement utilisée dans les espaces francophones européens, elle désigne aujourd'hui les femmes qui pratiquent la médecine (et non les titulaires d'un doctorat).
4. On ne confond pas l'avocat (le fruit) et l'avocat (le juriste), le secrétaire (le meuble) et le secrétaire (le membre du gouvernement), on saura distinguer la jardinière (le récipient) et la jardinière (la cultivatrice).
5. Le suffixe *-esse*, peu usité aujourd'hui, peut être perçu comme dévalorisant, ou vieilli ; le terme *maîtresse* peut être perçu par ailleurs comme très déterminé, du fait de ses autres emplois très courants (de la maîtresse à la maîtresse d'école) ; on peut noter toutefois qu'il est de plus en plus employé.
6. Le terme employé pour désigner une femme exerçant la médecine est attesté au moins depuis le 15^e siècle, même s'il est très peu utilisé aujourd'hui ; les Belges recommandent la forme épïcène, de même que les Québécois.
7. Les Belges (Guide de 2014), les Québécois (recommandations de 1986) de même que les Suisses recommandent la forme *professeure*. C'est également le cas en France dans le guide de 2016 (le guide de 1999 proposait les deux formes, en soulignant la variété des usages francophones).
8. *Sage-homme* est la forme courante au Québec ; les recommandations françaises penchent plutôt du côté de *maïeuticien*, terme forgé par l'Académie (présent dans la 9^{ème} édition de son dictionnaire, parue en 2000).